

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4167

commission principale : développement économique

commune (s) : Oullins

objet : **Subvention à l'association de management Oullins centre-ville - Convention 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le principe de revitalisation des centralités et le concept de management de centre-ville

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 (Sduc), la Communauté urbaine, en liaison avec ses partenaires, a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité. La fonction de management de centre-ville est une réponse à cette problématique en coordonnant les efforts, les ressources et la communication des acteurs du centre-ville. L'objectif est d'obtenir le consensus le plus large possible, promouvoir et valoriser ce marché et rechercher de nouveaux investisseurs.

Le management de centre-ville est un système de gestion neutre qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville. Il s'agit d'organismes publics (l'État, la Région, la Commune, la Communauté urbaine, les Chambres consulaires, la Poste, l'Office de tourisme, l'Opac...) comme d'entreprises privées (les commerçants, les cinémas, les agences bancaires et immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels...).

La structure commerciale de la commune d'Oullins et le projet de mise en place d'une structure de management de centre-ville

En 2003, le groupe de pilotage composé de la Communauté urbaine, de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de la chambre de métiers du Rhône et de l'Etat, a confié à un cabinet spécialisé une mission d'expertise afin de décliner la démarche de management de centre-ville sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Oullins est apparu comme un site pertinent pour développer un projet de management de centre-ville car disposant de :

- un chiffre d'affaires de 67 M€ (+ 4 M€ depuis 1996),
- d'une structure commerciale rassemblée le long de la Grande Rue (42 % du chiffre d'affaires total de la commune) et équilibrée par forme de vente (50 % du chiffre d'affaires est réalisé par les grandes surfaces et 50 % par les petits commerces),
- d'une zone de chalandise de plus de 104 000 habitants qui s'explique par un appareil commercial important (151 petits commerces et 9 grandes surfaces).

Malgré ces atouts, Oullins se caractérisait en 2001 par un fort taux d'évasion (entre 70 % et 75 % de la dépense commercialisable) sur des produits non alimentaires type équipement de la maison et culture loisirs qui profite au centre commercial Saint Genis 2 à Saint Genis Laval. Cette évasion démontre la nécessité de renforcer l'offre sur Oullins.

Le projet de redynamisation du centre d'Oullins

Il a donné lieu au dépôt, en février 2007, d'un dossier opération urbaine en préfecture du Rhône visant à obtenir le soutien du Fonds d'Intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) pour la réalisation du projet de redynamisation du centre d'Oullins. L'association loi 1901 de management de centre-ville Oullins centre-ville s'est constituée dans le courant du mois d'avril 2007.

L'objet de l'association

L'association, qui recrutera le manager de centre-ville, a pour objet la recherche de solutions concertées et le partenariat actif entre les différents acteurs du centre-ville sur les problématiques de gestion, de promotion et le développement du centre-ville d'Oullins. Plus précisément, ses objectifs viseront à :

- favoriser la collaboration mutuelle et créer un partenariat équilibré et actif entre secteur public et secteur privé,
- développer un réseau d'acteurs favorisant le développement du centre-ville,
- développer un environnement favorable aux investisseurs et aux utilisateurs,
- permettre une meilleure intégration des projets d'investissements en centre-ville pour favoriser leur cohésion et les effets d'entraînement,
- aider les activités à se développer et à rester compétitives.

L'implication de la Communauté urbaine au sein de l'association

Il est proposé que la Communauté urbaine soit membre actif de l'association afin de suivre régulièrement l'activité de celle-ci et être associée à des projets engageant directement ses compétences. L'article 5 des statuts indique que "sont membres actifs les membres fondateurs et les personnes physiques ou morales dont l'activité à un rapport direct avec la réalisation des objets de l'association". Il est précisé que la Communauté urbaine en tant que membre actif et par exception aux dispositions de l'article 5, participera aux assemblées générales et au conseil d'administration sans voix délibérative.

Le programme d'actions du projet de redynamisation du centre-ville d'Oullins

Ce projet se décline, pour le premier exercice reconductible deux fois et d'une durée prévisionnelle de 18 mois, sous la forme de 12 actions (jointe au dossier) qui peuvent être classées en 2 catégories :

- les actions d'accompagnement visant à favoriser la mutation de l'offre commerciale : Il s'agit de repositionner quantitativement et qualitativement l'offre commerciale en implantant notamment de nouvelles enseignes pour renforcer son attractivité (créer un outil d'analyse de l'évolution du commerce Oullinois et valoriser ses caractéristiques, etc.). Il s'agit également de moderniser l'image du commerce de la grande rue et engager celui-ci dans une démarche d'offre de services à la clientèle (promouvoir le tissu commercial par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, créer un kit du nouvel arrivant, favoriser l'accès des commerces aux personnes à mobilité réduite, etc.),
- une action d'investissement visant à poursuivre l'adaptation de l'environnement urbain et notamment le renouvellement du parc immobilier et des infrastructures (espaces publics, capacités de stationnement). Il s'agit ici de requalifier l'ilot de la Camille et créer des capacités nouvelles de stationnement.

De manière transversale aux actions proposées, l'association Oullins centre-ville travaillera lors de ce premier exercice à la définition d'indicateurs d'évaluation de la démarche engagée.

Au regard de ce programme d'action, il est proposé que la Communauté urbaine apporte à l'association Oullins centre-ville une subvention de 15 000 € sur l'exercice 2007. L'utilisation de cette subvention sera contrôlée par le biais d'une convention d'objectifs. A terme, ladite association devra trouver son autonomie vis-à-vis des financements publics.

Le financement prévisionnel 2007 de l'association

- ville d'Oullins	28 500 €
- Communauté urbaine	15 000 €
- CCIL	10 000 €
- association des commerçants	1 500 €
- État (Fisac)	15 000 €
	<hr/>
- total	70 000€

Les critères d'évaluation

- réalisation du programme d'actions prévisionnel 2007,
- participation du secteur privé au sein de la structure de management de centre-ville (nombre adhérents et montant des adhésions) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide que la Communauté urbaine devient membre actif de l'association Oullins centre-ville sans voix délibérative.

2° - Approuve la signature d'une convention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Oullins centre-ville pour l'exercice 2007 ainsi que le versement au profit de cette dernière d'une subvention de 15 000 € versée en une seule fois.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention.

4° - Désigne le vice-président délégué à l'urbanisme commercial comme représentant de la Communauté urbaine auprès de l'association Oullins centre-ville.

5° - La dépense correspondante de 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,